



Renseignements pour les acteurs de l'industrie ontarienne des chèvres laitières fournis par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario

Printemps 2020

Dans ce numéro :

- Information et ressources concernant la COVID-19
- Aperçu de l'industrie
- Accueillons notre nouvelle spécialiste de la production du lait cru!
- Bienvenue au blogue sur les productions ovines et caprines
- Éclosions de clostridiose chez des chèvres laitières
- Analyse des résidus dans la viande de chèvre aux abattoirs ontariens titulaires d'un permis provincial
- Effets du comportement alimentaire des chèvres sur la production de lait
- Maximiser la qualité et la salubrité des aliments pour animaux livrés à la ferme
- Évolution des prix des chevreaux laitiers en Ontario (2017-2019)

Information et ressources concernant la COVID-19

La protection de la santé et de la sécurité des employés de l'industrie et du ministère qui s'efforcent d'assurer la stabilité du secteur agroalimentaire est une priorité majeure dans le cadre de la pandémie mondiale de COVID-19. Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario reconnaît tout ce que les producteurs ont fait et continuent de faire pour que le système d'approvisionnement alimentaire de l'Ontario demeure vigoureux en cette période difficile.

Afin de soutenir ces efforts, notre ministère prend toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé et la sécurité de nos employés et s'assurer qu'ils respectent les directives des autorités en santé publique et celles du médecin hygiéniste en chef de l'Ontario. Nous comptons sur nos partenaires de l'industrie pour qu'ils adoptent des mesures similaires et suivent les directives du [Guide sur la COVID-19 pour les dépôts d'aliments](#) du ministère de la Santé.

De plus, nous demandons ce qui suit à nos partenaires de l'industrie :

- Respecter le plus possible les directives de distanciation physique.
- Se doter d'un plan au cas où un employé serait déclaré positif à la COVID-19, incluant des plans de communication avec le personnel, le bureau local de santé publique et le MAAARO.

Infobulletin sur le lait caprin



- Veiller à ce que les employés informent immédiatement leur supérieur immédiat, quittent les lieux de travail et communiquent avec les autorités locales en santé publique ou un médecin s'ils présentent des symptômes associés à la COVID-19.
- Suivre les conseils des autorités locales en santé publique concernant les cas de diagnostic de la COVID-19.
- Être préparé à mettre en œuvre des plans de continuité en cas de perturbations des activités commerciales pouvant résulter de la COVID-19.

Nous souhaitons aussi partager d'autres ressources offrant de l'information sur la manière de contribuer aux efforts visant à freiner la propagation de la COVID-19.

Gouvernement de l'Ontario

- Ministère de la Santé, COVID-19 : <https://www.ontario.ca/fr/page/freiner-la-propagation-de-la-covid-19>
- Ligne Info-Entreprises pour mettre fin à la propagation : 1 888 444-3659 pour des questions concernant les fermetures des lieux de travail à risque ou les répercussions des mesures d'urgence sur le fonctionnement des entreprises et les conditions d'emploi.
- Santé publique Ontario : www.publichealthontario.ca

APERÇU DE L'INDUSTRIE :

Statistiques clés sur l'industrie ontarienne des chèvres laitières

Producteurs de lait de chèvres en Ontario

Comparaison entre décembre 2018 et décembre 2019



Différence
de 6,37 %



Infobulletin sur le lait caprin



Moyennes récentes des mesures de la qualité du lait – comparaison avec celles de la même période l'an dernier

Mesures	Normes réglementaires	Moyenne oct. à déc. 2019	Moyenne oct. à déc. 2018	Différence	Différence (en %)
Bactoscan : cbi/mL	<=321 000	111 000	89 000	+22 000	24,7 %
Numération des cellules somatiques (NSC) : NSC/mL	<= 1 500 000	1 404 000	1 398 00	+6 000	0,4 %
Point de congélation : ° Celsius*	>-0,534	-0,548	-0,549	0,001	-0,2 %
Teneur en mat. grasses %	-	3,89	3,85	+0,04	1,04 %
Teneur en protéines %	-	3,5	3,5	0	0,0%

* Tout changement à la concentration en solides et en sels entraîne la congélation du lait à différentes températures. La dilution du lait avec de l'eau procure progressivement un point de congélation se rapprochant davantage de celui de l'eau. Les résultats égaux ou supérieurs à -0,534 °Celsius (c.-à-d. plus près de zéro) sont considérés comme anormaux pour le lait de chèvre.

Pourcentage de producteurs se situant dans l'intervalle du Bactoscan – comparaison avec la même période l'an dernier

Bactoscan : cbi/mL	Décembre 2019	Décembre 2018	Différence	Remarque
<35 000	2,4 %	7,2 %	-4,8 %	Lait d'excellente qualité ¹
35 000-100 000	32,0 %	46,0 %	-14,0 %	Lait de bonne qualité
101 000-321 000 ²	48,8 %	40,3 %	+8,5 %	Lait de qualité acceptable, mais vérifier le matériel de traite et la procédure ²
>321 000	16,8 % ³	6,5 %	+10,3 %	Lait de mauvaise qualité. Demander conseil ³
Totaux	100,0	100,0	-	

¹ Le pourcentage combiné de producteurs qui commercialisent du lait de bonne ou d'excellente qualité est à la baisse (18,8 %) comparativement à la même période l'an dernier.

Infobulletin sur le lait caprin



². Ce pourcentage correspond à la proportion de producteurs de lait de chèvre qui expédient du lait ayant des niveaux de bactéries près de la limite réglementaire. Les producteurs qui font constamment partie de cette catégorie doivent envisager d'examiner leur procédure et leur matériel de traite afin d'y détecter des problèmes possibles.

³16,8 % des producteurs ont expédié du lait dont le nombre de bactéries était supérieur à la norme réglementaire de 321 000 cbi/mL en décembre 2019. Les producteurs dont le lait se situe dans cette catégorie sont avisés et sont tenus de prendre des mesures correctives concernant la propreté du matériel, la santé du pis, etc.

Accueillons notre nouvelle spécialiste de la production du lait cru!



*Genna Wright, spécialiste de la
production du lait cru*

Nous sommes heureux d'accueillir Genna Wright à titre de nouvelle spécialiste de la production du lait cru à la Direction de l'inspection de la salubrité des aliments du MAAARO. Genna remplace Mike Foran qui a pris sa retraite en décembre après 16 ans.

Genna occupe le poste depuis le début de janvier et aime travailler avec les producteurs. Elle est récemment diplômée de l'Université de Guelph en agriculture. Comme elle a grandi et travaillé sur une ferme familiale de vaches laitières, elle connaît bien le secteur laitier. Elle a aussi travaillé à titre d'assistante de recherche en agronomie pour des entreprises d'intrants agricoles ainsi qu'à la station de recherche d'Elora de l'Université de Guelph. C'est avec beaucoup d'enthousiasme qu'elle entreprend cet emploi au sein de l'industrie caprine laitière!

Bienvenue au blogue sur les productions ovines et caprines

Si vous recherchez de l'information récente sur la production d'ovins ou de caprins, rendez-vous sur le site du blogue « Ontario Sheep and Goat Blog ». Les auteurs qui collaborent au blogue sont des spécialistes de différents domaines du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). Vous pouvez vous inscrire au blogue pour recevoir les notifications de nouvelles publications, ou vous pouvez suivre le blogue sur Twitter @GProd. Visiter le blogue dès aujourd'hui à <http://quartet.aps.uoguelph.ca/SheepGoatProduction/>.



Éclosions de clostridiose chez des chèvres laitières

Une communication du
Réseau ontarien de la santé animale, petits ruminants



Les cas d'entéocolite (inflammation et de l'intestin grêle et du colon) chez des chèvres adultes et causés par la bactérie *Clostridium perfringens* de type D sont à la hausse depuis plusieurs années. Ces cas ont tendance à se présenter différemment du syndrome classique de mort subite associé à une entérotoxémie (maladie du rein pulpeux) causée par la même bactérie. Les adultes présentent des épisodes récurrents de diarrhée (d'une durée habituelle de 2 à 4 jours). Les chèvres deviennent plutôt apathiques, ont peu d'appétit et leur production de lait diminue. Les animaux plus gravement atteints sont déshydratés, peuvent souffrir de diarrhée sanglante et présenter des signes de douleurs abdominales et de dépression. Ils peuvent aussi en mourir.

À l'examen post-mortem, l'état d'engraissement des chèvres est habituellement bon; elles sont déshydratées et peuvent manifester ou non des signes externes de diarrhée. Les lésions observées dans le tractus intestinal se présentent sous forme d'inflammation légère à prononcée avec hémorragies à l'intestin grêle et au colon (figure 1).

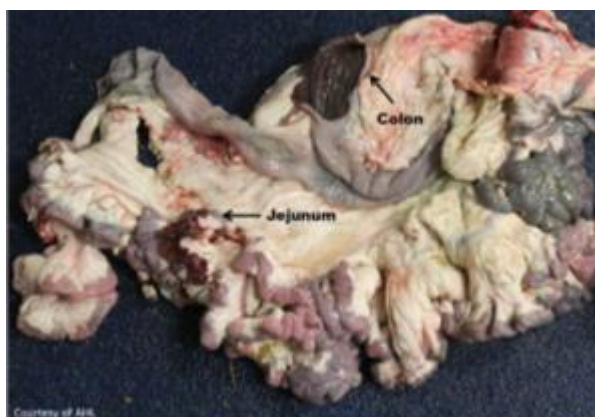


Figure 1 – Lésions du tractus intestinal.

On signale couramment la présence de changements récents à l'alimentation dans les fermes de chèvres laitières victimes d'éclosion d'entéocolite à *Clostridium*. Dans ces circonstances, les bactéries présentes dans le rumen n'ont pas le temps de s'adapter à la nouvelle ration, ce qui entraîne le passage d'une grande quantité de glucides à travers les intestins, où réside *Clostridium perfringens*. L'augmentation de glucides favorise une multiplication rapide des bactéries. La bactérie *Clostridium perfringens* de type D produit une toxine qui, si présente en grandes quantités, provoque la maladie.

Les changements dans les méthodes d'alimentation, l'apport de grains dans la salle de traite ou les changements subits de température ont aussi été associés à la maladie.

Les petits ruminants, surtout les chèvres, sont très sensibles à l'entérotoxémie. Il est fortement recommandé que **toutes les chèvres soient vaccinées contre les**



clostridioses dans le cadre de tout programme de base de santé du troupeau. Les niveaux d'anticorps ont toutefois tendance à chuter rapidement chez les chèvres après la vaccination, ce qui signifie qu'elles doivent être vaccinées plus souvent que les ovins et les bovins.

MESURES DE PRÉVENTION DES CLOSTRIDIOSES CHEZ LES CHÈVRES

- Établir un programme de vaccination afin de s'assurer que les chevreaux et les chèvres adultes sont bien vaccinés.
 - Vacciner les chevreaux à 12 et 16 semaines (première série).
REMARQUE : le moment choisi pour la première série peut varier selon le statut vaccinal des chèvres et des pratiques de gestion du troupeau. Discuter de la situation avec le vétérinaire du troupeau afin d'optimiser l'immunité de ce dernier.
 - Vacciner les chèvres aux trois à quatre mois (ne pas oublier les boucs).
REMARQUE : tous les animaux doivent recevoir la première série de vaccins.
- Bien gérer le régime alimentaire est également très important.
- Examiner la fréquence des repas, l'accès aux fibres, et éviter les changements soudains dans l'alimentation ainsi que la suralimentation.
- Collaborer avec le vétérinaire du troupeau et le nutritionniste afin de repérer les problèmes de santé associés à l'alimentation et de minimiser les risques reliés aux changements de nourriture.

Analyse des résidus dans la viande de chèvre aux abattoirs ontariens titulaires d'un permis provincial

Mike Eastment, agent de contrôle des résidus, MAAARO

Le programme d'inspection des viandes du MAAARO a recours à des tests de contrôle et de surveillance afin de détecter la présence de résidus chimiques (comme des antibiotiques) chez les animaux destinés à la consommation humaine. Ces tests fournissent des données sur divers médicaments vétérinaires. La présence de résidus chimiques dans les aliments suscite des inquiétudes, car ces produits ont été associés à des réactions allergiques graves, à la cancérogénicité et à la propagation de la résistance des bactéries aux antibiotiques utilisés en médecine humaine.

Les éleveurs de chèvres devraient être au courant qu'il n'existe pas d'antibiotiques approuvés pour les chèvres au Canada. Par conséquent, pour les chèvres, toute

Infobulletin sur le lait caprin



administration d'antibiotique est considérée comme une utilisation de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette (UMDDE). On définit une UMDDE comme suit ¹:

- Administration à une **ESPÈCE** animale ou à une catégorie d'animaux à un stade de production différent (p. ex. une chèvre en lactation comparativement à une chèvre tarie ou sevrée) que ce qui est mentionné sur l'étiquette.
- Administration d'une **DOSE** différente de celle qui mentionnée sur l'étiquette.
- Administration d'un **VOLUME** par site d'injection, différent que celui est mentionné sur l'étiquette.
- Administration par une **VOIE** différente de ce qui est mentionné sur l'étiquette.
- Administration à un **INTERVALLE** (fréquence) différent de ce qui est mentionné sur l'étiquette.
- Administration pendant une **DURÉE** (période de temps) différente de ce qui est mentionné sur l'étiquette.
- Administration pour une **INDICATION** (un but) différente de ce qui est mentionné sur l'étiquette.

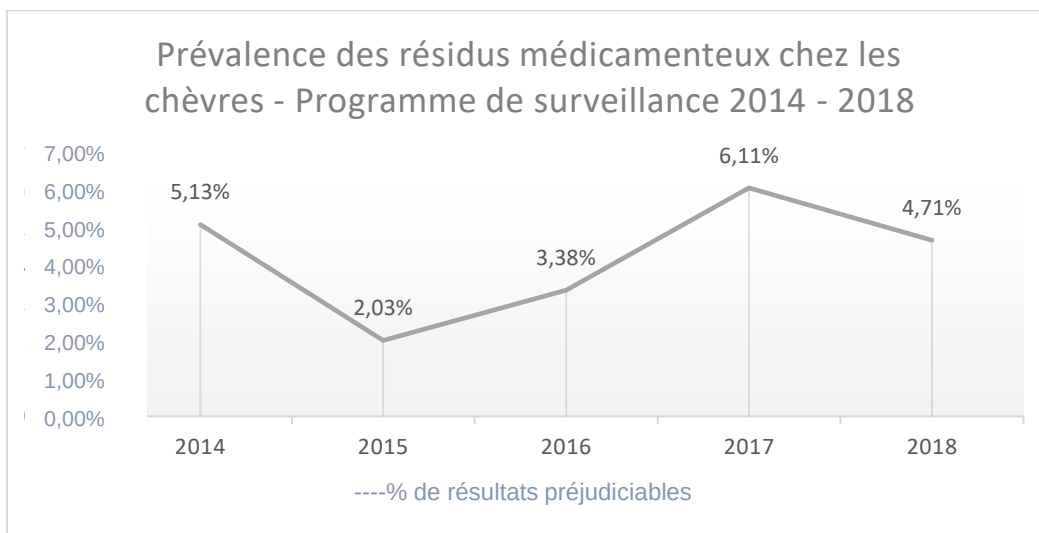
Dans la plupart des situations, l'UMDDE aura un effet sur la période de retrait requise pour la traite du lait et pour l'abattage dans le cas de la viande.

Dans le cadre du programme de contrôle du ministère, le MAAARO effectue régulièrement des analyses d'échantillons de tissus et de reins provenant de chèvres abattues dans des abattoirs titulaires de permis provincial. Il arrive que ces analyses reviennent avec des résultats préjudiciables (p. ex. présence de résidus à des concentrations supérieures à la limite maximale de résidus fixée par Santé Canada). Les périodes de retrait pour les médicaments utilisés en dérogation des directives de l'étiquette sont établies en tenant compte des limites maximales de résidus permises (LMR), d'études scientifiques et des analyses effectuées par le gouvernement. Si aucune LMR n'a été établie pour un médicament administré à une espèce animale en particulier OU pour du lait ou des tissus, alors TOUTE quantité détectée dans le lait ou les tissus constitue une violation en matière de quantité de résidus permise. C'est l'une des raisons pour lesquelles les périodes de retrait pour les chèvres sont plus longues que pour les bovins. Lorsque des résultats préjudiciables sont constatés, l'Agence canadienne d'inspection des aliments est avisée en vue d'éventuellement retracer la ferme d'origine. De plus, le MAAARO va communiquer par écrit les résultats préjudiciables à chacun des gérants d'abattoir et visitera si possible les établissements.

Le graphique ci-dessous représente un résumé de la prévalence de résidus de médicaments observés dans la viande caprine analysée dans le cadre du programme de contrôle du MAAARO. Les données couvrent la période de 2014 à 2018. Les tétracyclines (comme l'oxytétracycline, la tétracycline et la chlortétracycline) sont souvent



en cause dans les infractions liées à la présence de résidus. Les producteurs sont fortement invités à discuter des périodes de retrait avec le vétérinaire du troupeau.



¹ Site Web de la banque de données Food Animal Residue Avoidance Databank : <http://www.farad.org/extra-label-drug-use.html>

Effets du comportement alimentaire des chèvres sur la production de lait

Marlene Paibomesai, spécialiste de la production laitière, MAAARO

Les chèvres laitières passent beaucoup de temps à se nourrir pendant la journée. L'ingestion de matière sèche contribue de manière importante à la production de lait et à la santé des chèvres. Le présent article tentera d'expliquer une recherche récente portant sur les comportements alimentaires des chèvres et sur la présence de l'acidose ruminale chronique (ARC).

COMPORTEMENT ALIMENTAIRE ET HAUTEUR DES MANGEOIRES

Les chèvres s'alimentent naturellement d'arbustes ou buissons et broutent aussi de l'herbe (de taille intermédiaire entre les petites graminées et les fourrages grossiers). Leur dentition leur permet de se nourrir de petites feuilles sur les arbustes en laissant les tiges et les graminées de petite taille. Les chèvres s'adaptent facilement, et dans un contexte d'alimentation en milieu naturel elles vont diversifier leur choix de nourriture selon les saisons et ce qui est offert. Les chèvres peuvent se montrer difficiles dans leur choix de nourriture et d'eau. Elles vont ainsi réduire leur consommation d'eau en présence d'un arrière-goût et vont également refuser les aliments souillés. Pour ces



raisons, le comportement alimentaire des chèvres est différent de celui des bovins et des ovins.

Le mode de distribution des aliments et leur présentation peuvent avoir beaucoup d'effet sur l'ingestion de nourriture et le comportement alimentaire des chèvres. Keil et coll. 2017 ont évalué ces aspects chez des chèvres selon différentes hauteurs de mangeoires et de perchoirs afin d'établir les hauteurs susceptibles de favoriser une posture détendue pour les animaux. Les chercheurs ont évalué l'habileté des chèvres à accéder à leur nourriture sans avoir à exercer de pression sur la mangeoire. On a constaté aucun effet sur la posture dans le cas des perchoirs d'une hauteur allant jusqu'à 20 cm. Les chercheurs n'ont pas fait l'essai avec des perchoirs plus hauts. Les mangeoires placées à 10 cm et plus des pieds permettaient aux chèvres d'aller plus loin dans la mangeoire tout en maintenant une posture détendue. La hauteur au garrot entraînait également en compte, les chèvres plus grandes étant en mesure d'accéder à des aliments plus loin dans la mangeoire (Keil et coll., 2017).

Plus récemment, Gosia Zobel d'AgResearch Ltd. en Nouvelle-Zélande a évalué l'effet de différentes hauteurs de mangeoires à 0 cm, 60 cm et 90 cm sur l'ingestion de matière sèche. Les chèvres ont préféré la mangeoire surélevée assortie d'un perchoir placé à 90 cm du niveau du sol et les mangeoires au niveau de la tête (60 cm du niveau du sol) par rapport aux mangeoires non surélevées. L'ingestion de matière sèche, la fréquence des visites aux mangeoires et le nombre de déplacements d'autres chèvres étaient plus élevés dans le cas des mangeoires surélevées ou placées au niveau de la tête que pour les mangeoires placées au niveau du sol (Zobel et coll., 2019).

CONCLUSIONS

Les chèvres sont sensibles aux changements apportés dans leur alimentation. Il est important que l'apport de nourriture soit homogène si l'on veut améliorer leur performance. Trois vérifications devraient être effectuées pour s'assurer que le programme nutritionnel est approprié au troupeau. On recommande par ailleurs de consulter un nutritionniste. De leur côté, les producteurs peuvent faire ce qui suit :

- 1) Vérifier la qualité des aliments donnés aux animaux et assurer un équilibre des rations en tenant compte du stade de lactation, de l'âge de l'animal (c.-à-d. chèvres femelles immatures comparativement aux chèvres gestantes ou allaitantes) ainsi que des autres effets sur les besoins nutritionnels de l'animal.
- 2) Porter une attention particulière au procédé utilisé pour l'apport de nourriture, y compris la hauteur des mangeoires, l'espace alloué par chèvre dans les enclos, et veiller à ce que des aliments adéquats soient procurés au groupe (c.-à-d. distribuer les aliments médicamenteux uniquement dans l'enclos visé).



- 3) Évaluer les causes des refus de se nourrir aux mangeoires afin de trouver ce que les chèvres choisissent dans la ration et apporter les modifications requises.

La nutrition contribue de manière très importante à optimiser la performance du troupeau et à maintenir la santé globale de ce dernier. Les comportements alimentaires des chèvres sont très différents de ceux des bovins et des ovins et ces différences doivent être prises en compte au moment de concevoir les installations ou de régler de problèmes associés à la nutrition.

Maximiser la qualité et la salubrité des aliments pour animaux livrés à la ferme

Phillip Wilman, coordonnateur du Programme de contrôle de la qualité du lait cru, MAAARO

Dans la plupart des exploitations de chèvres laitières, les aliments pour animaux sont livrés à la ferme, que ce soit dans des sacs, des bacs ou en vrac. Les conseils suivants ont pour but d'aider à maximiser la qualité et la salubrité des aliments pour animaux et à réduire le plus possible les cas de contamination.

À FAIRE

- Vérifier la conformité de toutes les livraisons :
 - Voir à ce que les sacs ou bacs soient correctement étiquetés, et qu'ils contiennent les aliments qui ont été commandés.
 - Vérifier les billets de pesée des aliments livrés en vrac afin de s'assurer que les volumes demandés ont été livrés dans les contenants précisés.
- Étiqueter clairement tous les contenants d'aliments ET les conduits de remplissage afin de s'assurer que tous les livreurs savent où décharger les aliments.
- Garder tous les aliments pour animaux dans un endroit sûr, propre et bien rangé. Enlever régulièrement les aliments répandus. Veiller à ce que les rongeurs et les autres parasites soient gardés à l'écart du local où sont conservés les aliments, et à ce que les animaux n'aient pas accès à cet endroit.

En cas d'erreur soupçonnée dans la livraison ou la formulation des rations, ou si un aliment médicamenteux a été livré au mauvais moment ou au mauvais endroit, communiquer avec le fournisseur de moulée et le conseiller en nutrition le plus tôt possible.

Infobulletin sur le lait caprin



À NE PAS FAIRE

- Utiliser des aliments pour animaux qui ont moisie ou qui sont souillés.
- Attendre avant de signaler un problème concernant la qualité, la quantité ou le type d'aliment livré.
- Présumer que les aliments commandés correspondent aux aliments livrés.

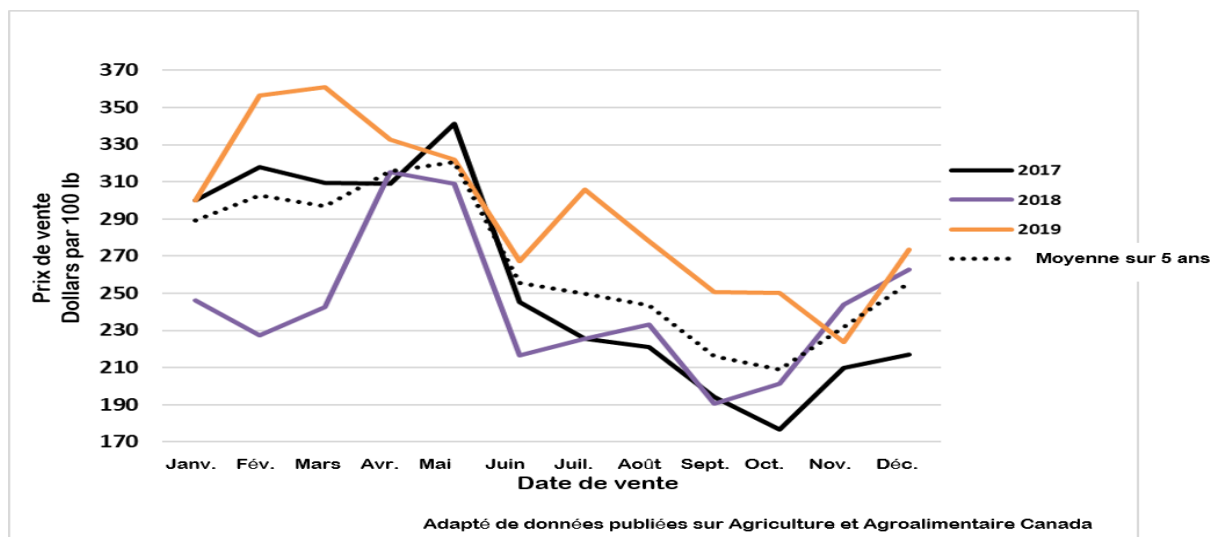
L'exploitation laitière et le gagne-pain du producteur dépendent de la santé du troupeau et de la qualité du lait produit. On peut prévenir de graves problèmes de production et de qualité de lait ainsi que de santé du troupeau en prenant quelques minutes pour vérifier les commandes et les livraisons.

Évolution des prix des chevreaux laitiers en Ontario (2017-2019)

Jillian Craig, spécialiste des petits ruminants, MAAARO

La moyenne mensuelle pondérée des prix des chevreaux dans 14 encans de l'Ontario est donnée à la **figure 1**. Les données d'Agriculture et Agroalimentaire Canada reflètent les prix de 2017 à 2019 et incluent les prix moyens des cinq dernières années donnés en dollars par 100 livres. Aucune fourchette de poids n'est fournie.

Figure 1 : Prix moyens mensuels des chevreaux, dollars par 100 lb : 14 encans de l'Ontario (2017 – 2019)



Infobulletin sur le lait caprin



La **figure 2** montre les prix moyens par 100 lb pour la totalité des chevreaux commercialisés par l'entremise de l'Ontario Livestock Exchange (OLEX), à Waterloo.

Aucune classe de poids n'est déclarée; la figure représente le prix pour tous les chevreaux commercialisés. Les données sur les volumes sont incluses à la **figure 3**.

Figure 2 : Fourchettes de prix : dollars par 100 lb pour les chevreaux commercialisés (2017 - 2019) (OLEX)

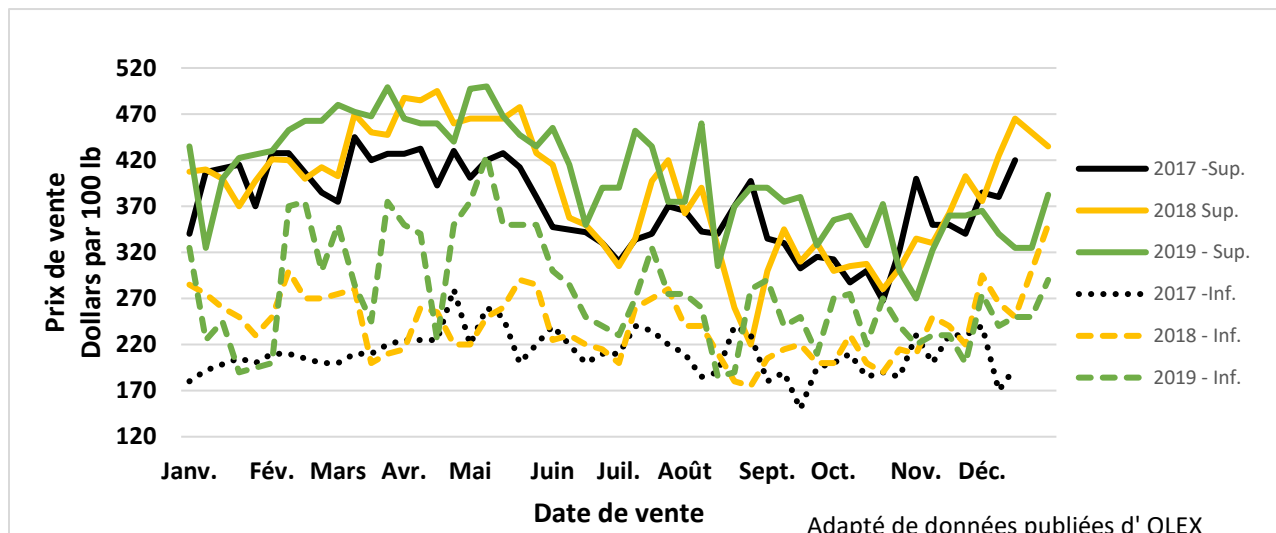
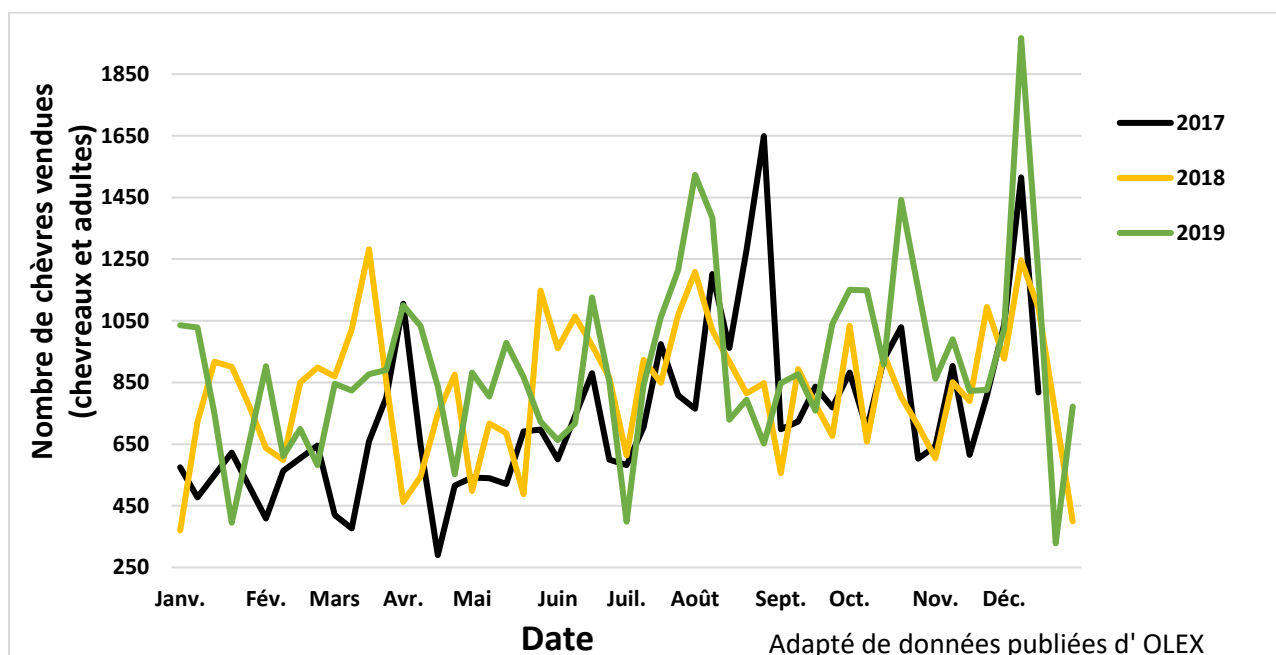


Figure 3 : Volumes hebdomadaires de la totalité des chèvres (2017 - 2019) (OLEX)



Infobulletin sur le lait caprin



Les **figures 4 et 5** montrent les prix hebdomadaires des chevreaux **par tête** mis en marché par l'entremise de l'Ontario Stockyards Inc. (OSI), à Cookstown. Les classes de poids des chevreaux sont déclarées et, aux fins du présent article, deux classes de poids sont incluses. On peut consulter les données sur les volumes à la **figure 6**.

L'OSI déclare trois fourchettes de prix, mais dans cet article, seuls le prix le plus élevé et le prix inférieur sont mentionnés.

1. « Sup.» (est le prix **supérieur**, soit le plus élevé obtenu par tête.
2. « Moy.» correspond à un prix **moyen** calculé sans les valeurs les plus élevées et les plus basses.
3. « Inf. » correspond au prix **inférieur**, calculé sans les valeurs les plus basses par tête.

L'OSI a connu des problèmes avec son site Web de la fin février jusqu'à la mi-avril 2019 et, par conséquent, aucun résultat n'a été publié. Les données correspondant à cette période sont donc manquantes dans les **figures 4 et 5**.

Figure 4 : Fourchettes de prix : dollars par tête, chevreaux de 35 à 49 lb (2017 - 2019) (OSI)

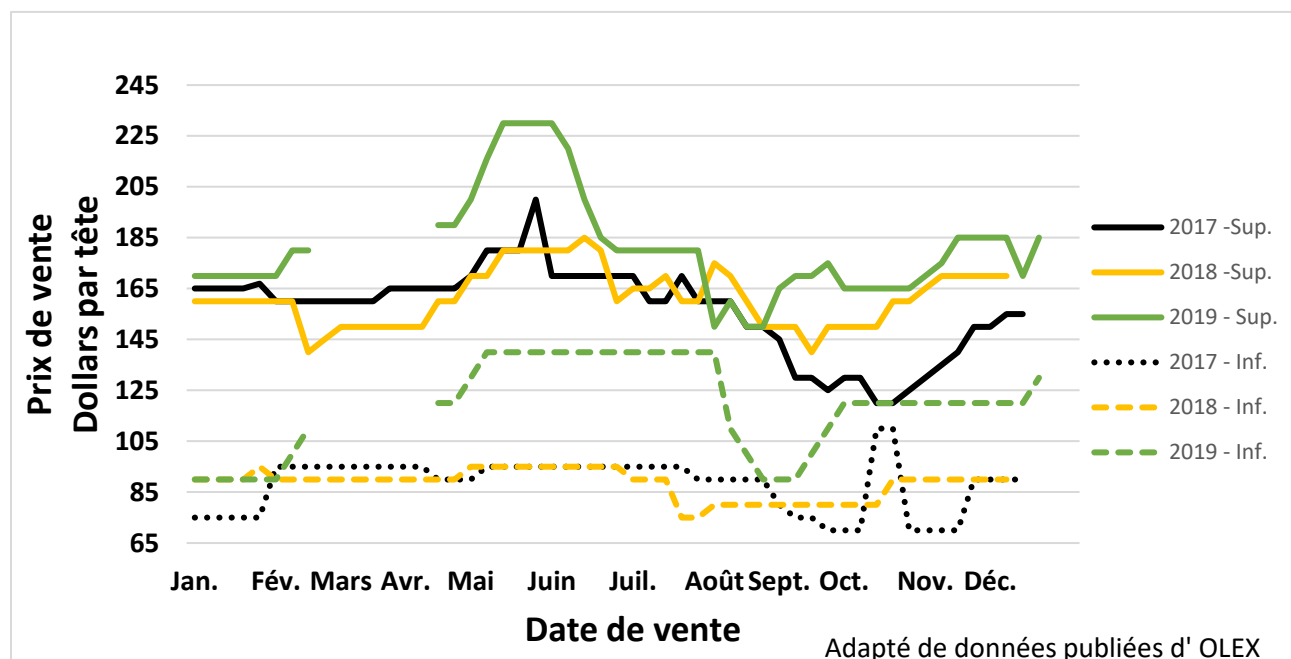




Figure 5 : Fourchettes de prix : dollars par tête, chevreaux de 50 à 75 lb (2017 - 2019) (OSI)

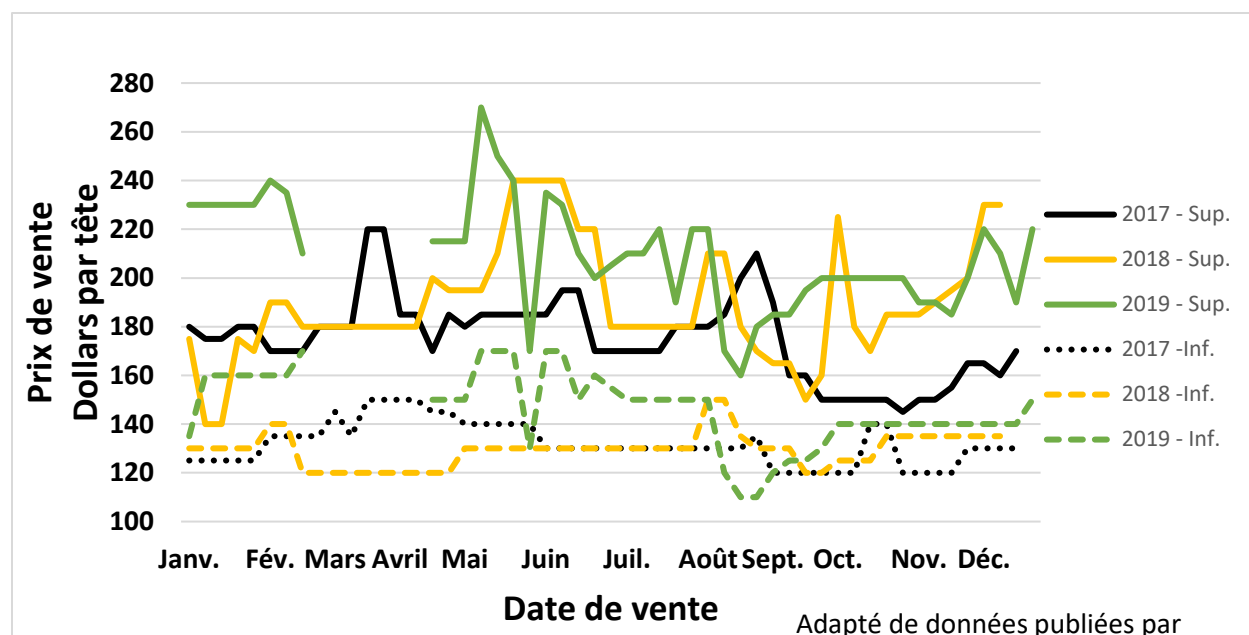
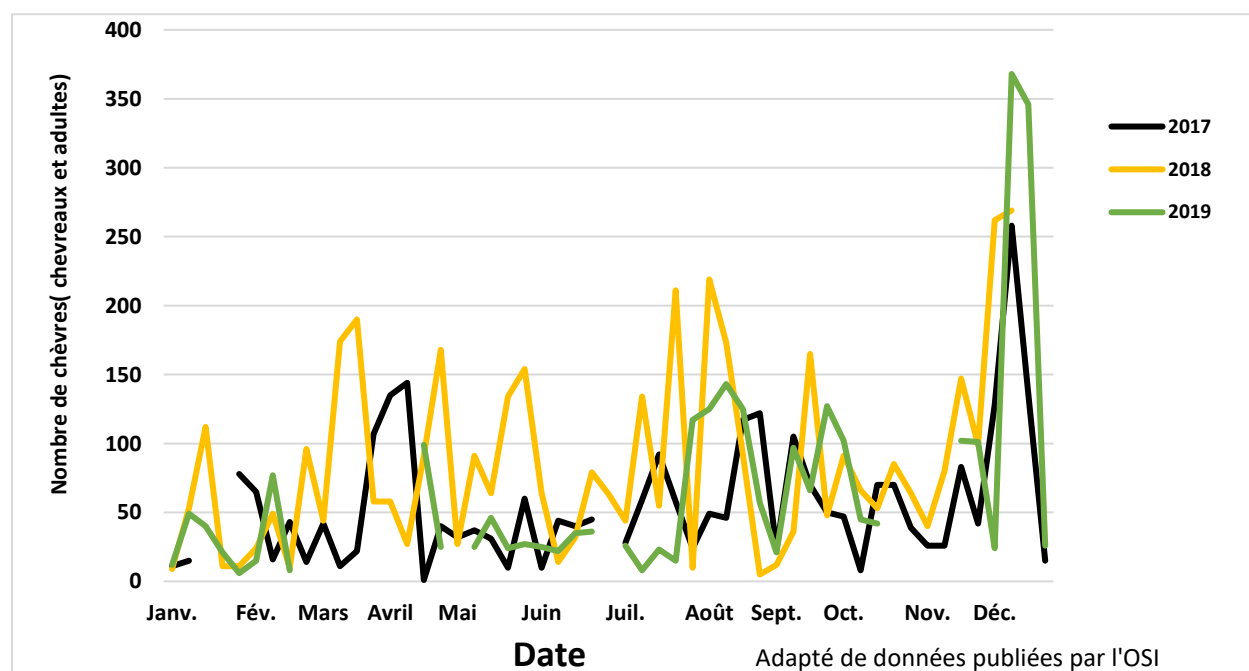


Figure 6 : Volumes hebdomadaires, totalité des chèvres (2017 - 2019) (OSI)

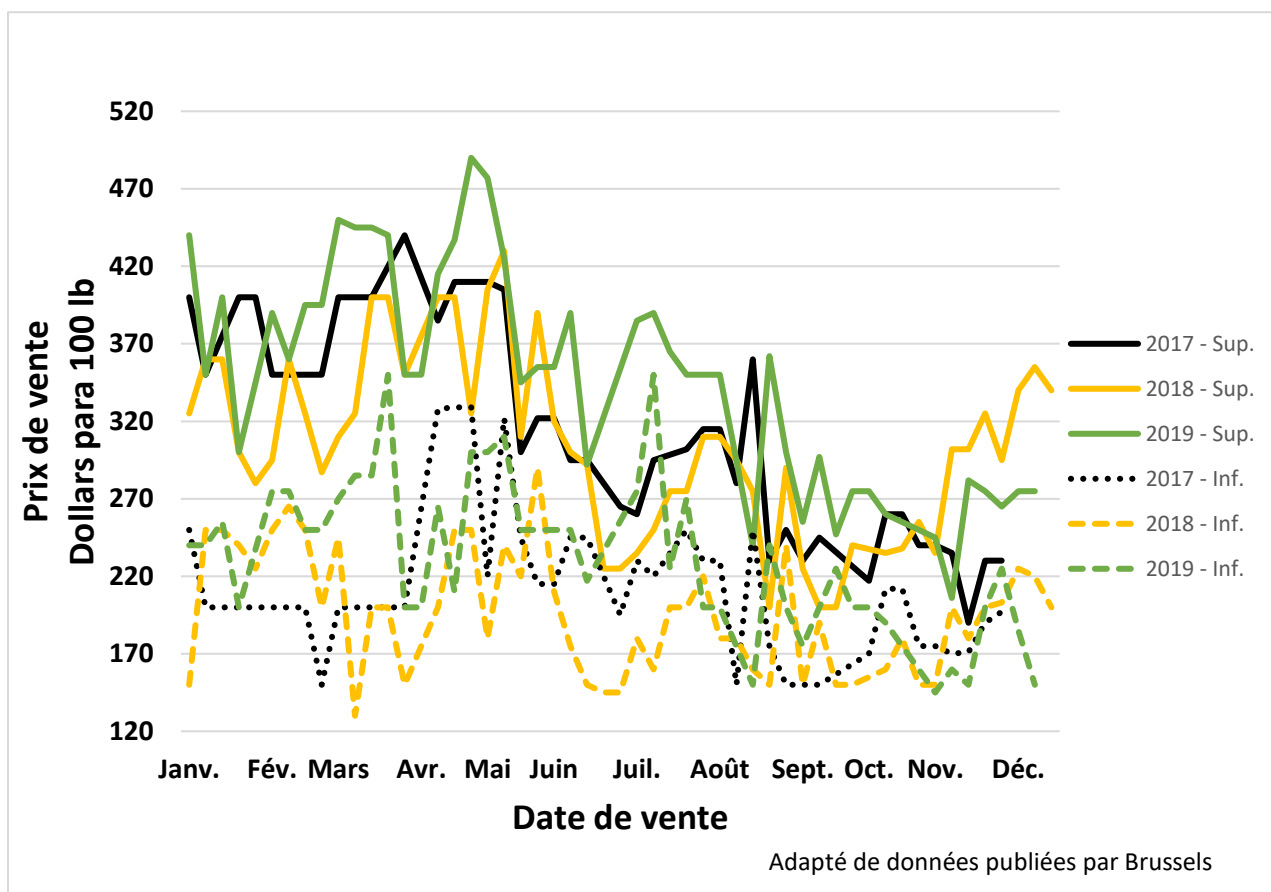


Infobulletin sur le lait caprin



La **figure 7** montre le prix par 100 lb de tous les chevreaux commercialisés par l'entremise de Brussels Livestock. Aucune classe de poids n'a été déclarée. Au début de 2017, Brussels Livestock a commencé à déclarer les prix des chevreaux selon deux catégories, chevreaux laitiers et chevreaux bouchers, avec une fourchette de prix supérieurs et inférieurs dans chaque catégorie. Aux fins de cet article, la catégorie de chevreaux laitiers a été incluse. Les volumes hebdomadaires ne sont pas déclarés pour Brussels Livestock puisque l'organisme ne déclare pas séparément les agneaux et les chèvres.

Figure 7 : Fourchettes de prix : dollars par 100 lb, chevreaux laitiers (2017 - 2019) (Brussels Livestock)





SOURCES

- Agriculture et Agroalimentaire Canada – [prix et volumes mensuels des chevreaux](#)
- Brussels Livestock, données hebdomadaires des marchés :
www.brussellslivestock.ca
- Ontario Livestock Exchange (OLEX) – données hebdomadaires des marchés :
www.olex.on.ca/Olex/Default.asp
- Ontario Stockyards Inc. (OSI) - données hebdomadaires des marchés :
www.ontariostockyards.on.ca

Membres de l'équipe sur la salubrité des produits laitiers caprins:

- Arnold Brittain, spécialiste des usines laitières
613 330-1083, arnold.brittain@ontario.ca
- Genna Wright, spécialiste de la production du lait cru
519 766-3280, genna.wright@ontario.ca
- Peter Maw, spécialiste de la production du lait cru
519 546-6291, peter.maw@ontario.ca
- Phillip Wilman, coordonnateur du Programme de contrôle de la qualité du lait cru,
519 766-6909, phillip.wilman@ontario.ca

L'infobulletin sur le lait caprin est un bulletin publié par la Direction de l'inspection de la salubrité des aliments et son contenu est rédigé par des spécialistes du Ministère.

Pour nous aider à réduire nos frais d'impression et de poste, veuillez transmettre votre adresse courriel au Centre d'information agricole en composant le

1 877 424-1300 ou à ag.info.omafra@ontario.ca

Votre nom sera ajouté à notre liste d'abonnés et vous recevrez l'Infobulletin rapidement et facilement par courriel. Merci de nous aider à réduire nos coûts tout en accédant rapidement à l'information offerte.

Pour de plus amples renseignements sur la qualité du lait de chèvre et les procédures à ce sujet, consultez le site Web du MAAARO à www.ontario.ca/bw9x